

*Périodiques non canadiens*

de ces occasions. Il m'a fait penser que je ne connais aucun pays au monde qui, à l'heure actuelle, s'occuperait à un tel débat.

Quels qu'en soient les détails techniques, l'essence du projet de loi fait que le gouvernement affirme enfin qu'il mettra un terme à la considération particulière dont jouissaient les sociétés d'édition étrangères et contrôlées par l'étranger. Pouvez-vous imaginer un pays où la majorité des membres d'une assemblée démocratiquement élus serait en faveur du maintien du contrôle étranger sur une portion de l'industrie de l'édition? Ces orateurs se prononcent contre une mesure non pas qui les traite injustement mais les traite précisément de la même façon que toute autre publication étrangère. On ne saurait trouver meilleur indice d'une mentalité coloniale que nous ayons dû faire en sorte de transformer la présente mesure législative en quelque chose qu'elle n'est pas. Je ne mets pas en cause l'intégrité de jugement de l'orateur précédent, mais je conteste la fin qu'il recherche. Lui et d'autres ont soulevé la question de la censure qui se poserait ici. C'est un des plus faux arguments que l'on ait apportés dans le débat.

Le gouvernement a pris la décision qui s'imposait. C'est une question de jugement. Non seulement cette décision aura pour effet de supprimer les avantages fiscaux accordés aux deux magazines *Time* et *Reader's Digest*, elle aura pour effet de définir ce qui constitue une publication canadienne et, entre autres choses, ce que signifie le 80 p. 100 de teneur canadienne. Son objet n'est pas de supprimer la publication de ces revues vendues dans notre pays. Si tel était le cas, je serais entièrement d'accord avec le député, car à mon avis il s'agirait en effet alors d'une question de censure. Il ne s'agit ici que d'empêcher une publication ne répondant pas aux exigences requises de bénéficier des lois fiscales au même titre que les publications canadiennes.

Dans ce cas, les revues *Time* et *Reader's Digest* seraient dans la même situation que *Newsweek*, *Playboy* et tous les autres magazines édités du sud de notre frontière. C'est tout. La question n'est pas qu'elles ne puissent être importées au Canada ou que nous relevions les tarifs douaniers de manière à empêcher chez nous la libre circulation de pensée. La seule question en cause dans ce bill est que le contribuable canadien n'accorde plus aucune concession spéciale à ces revues. J'avoue qu'il y a ici un élément de jugement qui intervient. Car comment peut-on évaluer précisément ce que représente les 80 p. 100 de la teneur d'une publication? Je suis d'accord avec le député qu'il n'y a aucune règle ferme là-dessus pour guider les fonctionnaires du Revenu national. Cependant, il existe également d'autres lois fiscales qui font intervenir un élément de jugement et franchement j'estime que la règle des 80 p. 100 de teneur canadienne se justifie pleinement, si ces publications veulent bénéficier de dégrèvements fiscaux au Canada.

S'il y a une erreur de jugement en ce qui concerne les questions d'imposition, cela peut évidemment devenir grave. Il doit y avoir droit d'appel et il faudra user de persuasion si une mauvaise décision a été prise. Cependant, je déclare catégoriquement qu'il est faux de parler ici de censure. Ce n'est nullement le cas, et les revues pourront continuer de circuler librement dans le pays, quelle qu'en soit la source.

Voici le sixième jour de débat sur cette questions et j'en parle avec ardeur dans l'espoir que nous serons à même de voter là-dessus aujourd'hui. Comme je l'ai dit précédemment, notre pays est le seul au monde capable d'accorder des avantages fiscaux spéciaux à des revues dirigées et contrôlées hors de ses frontières. Le moins que nous puis-

sions faire est de supprimer les avantages fiscaux spéciaux qui leur ont été accordés jusqu'ici et de les mettre sur le même plan que les autres magazines étrangers. Les Canadiens sont libres de les lire et ils continueront à le faire; cependant, il est temps que nous placions ces revues sur le même plan que les autres afin que le Canada recueille au moins certains bénéfices découlant de la publicité faite dans des publications purement canadiennes. Je crois que *Time* et *Reader's Digest* touchent 48 p. 100 de toutes les recettes de publicité des revues au Canada. J'espère que ces profits iront à des publications rédigées, dirigées, éditées et détenues par des Canadiens. J'espère que la presse périodique du Canada sera alors meilleure et reflétera un point de vue bien canadien.

On a beaucoup fait valoir les avantages qu'en retirerait le *Maclean's*. Je ne me fais certainement pas l'avocat de la revue *Maclean's* ou des intérêts qui la dirigent. Je dirai cependant que, parce qu'il s'agit d'une publication détenue et dirigée par des Canadiens, notre droit fiscal ne devrait pas la traiter comme une publication détenue et dirigée par des intérêts étrangers et renfermant un contenu largement étranger. Car c'est bien de cela qu'il s'agit; il ne faut y chercher rien de plus important ou de plus négatif. Je ne puis comprendre que l'on puisse commettre l'erreur d'appeler cela de la censure. C'est ce que pensent beaucoup de Canadiens. Ils croient qu'ils ne pourront plus acheter *Time* ou *Reader's Digest*, mais ce n'est pas le cas.

Comme d'autres députés, j'ai reçu des circonscriptions, la mienne et d'autres beaucoup de lettres demandant que l'on continue de permettre la vente de *Time* et de *Reader's Digest* au Canada. J'ai répondu que j'étais d'accord, mais que là n'était pas la question. Il s'agit en fait de savoir si ces revues doivent continuer de jouir des faveurs fiscales dont les autres publications étrangères sont privées et qui attirent les recettes vers elles, alors qu'il vaudrait mieux, à mon avis, en faire bénéficier les revues de chez nous.

Il est intéressant de noter que la majorité des porte-parole conservateurs ont attaqué cette mesure. Les premières interventions de leurs orateurs m'avaient fait penser qu'ils appuyeraient le bill. Il est maintenant évident qu'ils ne le feront pas. C'est malheureux. La commission royale établie il y a bien des années par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbader) avait recommandé que le gouvernement supprime les traitements de faveur accordés à *Time* et *Reader's Digest*. Le gouvernement conservateur de l'époque ne l'a pas fait; or il aurait dû le faire.

● (1550)

Je regrette que le parti conservateur, de tous les partis, qui devrait porter un intérêt particulier aux traditions du pays, et qui devrait souhaiter que le Canada prenne sérieusement conscience de son rôle dans le monde, de son propre passé et de son avenir, défende *Time* et *Reader's Digest* eu égard à l'impôt. Je ne serais pas tellement surpris si c'était le parti libéral qui agissait ainsi. Après tout, il se spécialise, depuis des années, à vendre le Canada aux entreprises étrangères. Néanmoins je suis heureux que le gouvernement ait décidé de supprimer l'attention particulière accordée à ces entreprises étrangères.

En guise de conclusion, j'espère que c'est aujourd'hui le dernier jour de débat—que nous finirons par voter et que les privilèges spéciaux accordés à *Time* et *Reader's Digest* seront retirés. Après l'adoption de la loi, ces périodiques continueront d'être vendus dans notre pays, tout comme *Playboy*. Les gens continueront de les acheter et, espérons-le, une partie de l'argent qui sert maintenant à alimenter les budgets de publicité de ces deux revues profi-